

Calendrier du Système de transfert des contingents en 2021/22

Session	Échéance pour les ventes	Date effective la plus tôt pour les ventes/achats	Date rouge/verte	Unités disponibles pour transfert	Échéance pour les achats	Date du TC	Résumé du TC
Nota : à compter du 7/19 mai et jusqu'à nouvel ordre, seuls les titulaires actuels d'un contingent d'œufs sont admissibles à acheter des contingents							
2021							
TC-2	13 mai	Pondeuses – 28 avril / 22 Poulettes – 30 juin / 21	20 mai	À déterminer	17 juin	30 juin	8 juillet
TC-3	16 septembre	Pondeuses – 8 septembre / 22 Poulettes – 4 novembre / 21	23 septembre	À déterminer	21 octobre	4 novembre	11 novembre
2022							
TC-1	13 janvier	Pondeuses – 5 janvier / 23 Poulettes – 3 mars / 22	20 janvier	À déterminer	17 février	3 mars	10 mars

ÉCHÉANCE POUR LES VENTES : Date FINALE pour qu'un producteur offre des unités à vendre dans la session de TC

DATE EFFECTIVE : En lien au transfert des contingents, la date à laquelle le vendeur aura retiré les oiseaux de ses installations enregistrées ou la date à laquelle l'acheteur placera les oiseaux dans ses installations enregistrées.

DATE TOUGE / VERTE : « FEU VERT » ou « FEU ROUGE » pour la tenue d'un TC : la EFO annoncera le nombre d'unités à transférer en vertu du STC

NBRE D'UNITÉS DISPONIBLES POUR LE TRANSFERT : Au moins un titulaire admissible de contingents offre des unités de contingents à transférer (vente)

ÉCHÉANCE POUR LES ACHATS : Date FINALE à laquelle un producteur peut présenter une offre d'achat d'oiseaux et les documents nécessaires pour participer à la session de TC

DATE DU TC : Le TC aura lieu s'il y a un minimum de un (1) vendeur et de un (1) acheteur

RÉSUMÉ DU TC : Les résultats de la session du TC seront publiés

À DÉTERMINER : À déterminer